

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2019

N° 2019.065

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin 2019 à 17h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, DEBOUT Stéphanie, ROY Sylvie, CHARREL Romain, DEVAUX Jean-Pierre, FOURNIER Jean-Luc, BISI Jean-Luc, GUIGNARD Thierry, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, FAURE Estelle, MOREAU Françoise, CHOPARD Laurence
Conseillers municipaux.

Absents : ARLOT Maurice, POIROT Fabien, CASSEGRAIN Nicolas, Emmanuel DURDAN, BOURGEAT Delphine, BEL Florence.

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
Magali LESCURE donne pouvoir à Jean-Luc BISI
Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Jean-Luc FOURNIER
Catherine GONON donne pouvoir à Laurence CHOPARD

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mr Jean-Luc BISI et Michel BALME ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.2 Délégations de service public

Objet : Vote des tarifs publics des remontées mécaniques pour l'hiver 2019-2020.

Monsieur le Maire a présenté et soumis au vote du Conseil Municipal les tarifs publics du domaine d'altitude et des remontées mécaniques pour l'hiver 2019-2020, communiqués par le délégataire et ci-annexés :

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le 2 juillet 2019, Stéphane SAUVEBOIS, maire





TARIFS PUBLICS Hiver 2019-2020

Du samedi 30 novembre 2019 au samedi 25 Avril 2020
 Avant-Saison du 30 novembre au 20 décembre 2019 – Saison du 21 décembre 2019 au 25 avril 2020

Catégories d'âges	
Adulte	de 13 ans à 64 ans
Enfant	de 5 ans à 12 ans
Sénior	de 65 ans à 74 ans
Gratuit	< 5 ans ou >= 75 ans

Ski Journée	Saison	Avant Saison	
Journée Super ski	Adulte	52.50€	42€
	Enfant	42.00€	38€
	Sénior	49.00€	42€
Demi-journée matin 9-13h	Adulte	43.50€	34.90€
	Enfant	35€	31.50€
	Sénior	41.00€	34.90€
Demi-journée 12h	Adulte	44.50€	35.70€
	Enfant	37.50€	32.30€
	Sénior	41.50€	35.70€

Pass Piétons	Prix (€)
Aller-retour 2100 m	10€
Aller-retour 2400 m	10€
Aller-retour 2600 m	18€
Aller-retour 3 200 m	21€
Journée 3 400 m	27€

	Ski Séjour - Adulte			
	Saison		Avant-Saison	
	Prix (€)	€/jour	Prix (€)	€/jour
2 jours	105€	52.50€	84€	42€
3 jours	157.50€	52.50€	126€	42€
4 jours	210€	52.50€	168€	42€
5 jours	241.50€	48.30€	204.40€	40.88€
6 jours	262.50€	43.75€	235.70€	39.28€

	Ski Séjour - Adulte			
	Saison		Avant-Saison	
	Prix (€)	€/jour	Prix (€)	€/jour
TRIBU 4 ¹	247.50€	41.25€	220.70€	36.78€
FAMILLE ²	242.50€	40.42€	215.70€	35.95€

¹ Exclusivement 4 personnes payantes de 13 - 64 ans. 1 seul paiement par achat.

² A partir de 2 adultes payants exactement et de minimum 2 enfants de - 18 ans. 1 seul paiement par achat.

Tous les prix indiqués s'entendent en Euros toutes taxes comprises au taux de la TVA en vigueur, soit 10% du prix hors taxes depuis le 01/01/2014.



TARIFS PUBLICS Hiver 2019-2020

Du samedi 30 novembre 2019 au samedi 25 Avril 2020
Avant-Saison du 30 novembre au 20 décembre 2019 – Saison du 21 décembre 2019 au 25 avril 2020

Ouverture partielle des Remontées mécaniques - Tarif Saison	
Accès 2900m	
Adulte	46€
Enfant	37€
Sénior	43€
Accès 2600m	
Adulte	44€
Enfant	35.50€
Sénior	41.10€
Accès Diable / Crêtes	
Adulte	35€
Enfant	28€
Sénior	32.50€
Accès bas des pistes	
Adulte	21€
Enfant	21€
Sénior	21€

Estelle FAURE ne prend pas part au vote. Ayant entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé :

- **DE MAINTENIR la Catégorie d'âge :**
« Senior » de 65 ans à 71 ans,
« Gratuit » < 5 ans ou \geq 72 ans, et de modifier en conséquence les tarifs ci-annexés.
- **D'APPROUVER** pour le surplus les tarifs publics du domaine d'altitude et des remontées mécaniques pour l'hiver 2019-2020, ci-annexés.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

